Département de la Haute-Marne

Communauté de Communes du BASSIN de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES

Mairie de Vignory 52320

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 11 octobre 2007

Ordre du jour

- Décision budgétaire modificative (rapport n°2007.10.B.01)
- Mise à disposition secrétaire (rapport n°2007.10.B.02)
- Vente d'herbe sur pied (rapport n°2007.10.I.01)
- Cartes communales Soncourt Viéville Vraincourt (rapport n°2007.10.II.01)
- Chantier d'insertion mini-golf (rapport n°2007.10.IV.01)
- Ecole de musique (rapport n°2007.10.IV.02)
- Désignation des délégués commission « culture » (rapport n°2007.10.IV.03)
- Questions diverses

Le 11 octobre 2007 à 19h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de VIEVILLE, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : BLONDEL Marlène, DORE Marie-Thérèse, GUILLAUMEE Chantal, KEMPF Sonia, MENGUE Marie Claude, MOUSSUT Maryse, PENCEY Mauricette, PERRIN Ghislaine, MM : BERNAND Jean-Louis, BONDOUX Serge, BURTE Serge, COURAGEOT Michel, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, DURUPT Denis, GEORGES Didier, GIRARDOT Daniel, JOURDE Jean Marie, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LANGE Jean-Michel, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWEZ Francis, MENETRIER Dominique, MENETRIER Michel, MICHEL Maurice, MOREL Gilles, MONFILS Didier, NOIROT Luc, PAULIN Michel, POINSOT Patrick, RAGOT Jacques, ROY Jean-Yves, THIEBAUT Didier, VOIRIN Patrice.

Absents Excusé(s) : Mmes : BRECK Florence, CATTANI Yolande, REY Emmanuelle, WYSOCKI Annie, MM : AUBRIOT Guy, DAMPEYROUX Michel

***

1) Décision budgétaire modificative (rapport n°2007.10.B.01)

Suite à l'ouverture d'une ligne de trésorerie, le Président informe que des frais sont occasionnés pour paiement d'intérêts et qu'il convient de prévoir les crédits budgétaires suffisants.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de modifier le budget primitif 2007 comme suit :

Compte 6615 (frais intérêts) : + 2 200 €
Compte 668 (frais Banque de France) : + 1 300 €
Compte 60633 (fournitures de voirie) : - 1 3000 €
Compte 61523 (entretien voie et réseau) : - 2 200 €

2) Mise à disposition secrétaire (rapport n°2007.10.B.02)

Le Président rappelle que par délibération du 24 novembre 2005 il a été autorisé à mettre à disposition, auprès d'autres collectivités, une personne recrutée sur le grade d'adjoint administratif, selon les termes d'une convention signée entre les deux parties.

Actuellement, une secrétaire intervient pour le compte de la commune de Vraincourt, à hauteur de 0.41/35ème

A la demande de Mme le Maire de Guindrecourt Sur Blaise, une convention peut être passée pour la mise à disposition de personnel à hauteur de 1/35ème.

Le Président sollicite l'accord du conseil de communauté concernant les modalités de prise en charge de ces mises à disposition à savoir :

→ Facturation à la collectivité demandeuse, des heures de secrétariat (salaire + charges),
→ Mise à disposition d'un outil informatique et logiciel de mairie,
→ Prise en charge par la Communauté de Communes des frais kilométriques de la secrétaire entre le siège administratif et la collectivité demandeuse.

Mr Durupt demande si d'autres secrétaires intervenant déjà dans plusieurs communes ne seraient pas intéressées par ce poste. Le Président indique qu'il s'agit d'une demande de la commune de Guindrecourt Sur Blaise à laquelle il apporte une proposition de réponse.
Mr Girardot s'interroge sur le caractère permanent ou non de cette mise à disposition. Le Président remarque que s'agissant d'une mise à disposition, la durée est définie dans la convention en accord avec les parties intéressées. Toutefois, les Maires actuels ne peuvent s'engager que jusqu'à la fin du mandat en cours.
Mr Klinkeberg intervient pour préciser qu'il regrette qu'il n'y ait eu qu'une demande verbale de Mme le Maire de Guindrecourt concernant le recours au SIVU du Plateau. Ce SIVU met également à disposition une secrétaire de mairie ainsi que l'ensemble de l'outil informatique.
Mme Guillaumée indique que le SIVU était favorable à sa demande à la condition d'augmenter le nombre d'heures mis à disposition. Mr Klinkeberg confirme l'avis du SIVU et demande ce qui peut être réalisé par une secrétaire en 1 heure de temps.
M. Maillot intervient pour interrompre les débats entre le SIVU et la Commune de Guindrecourt. Il rappelle l'objet à l'ordre du jour à savoir : une demande de la commune de Guindrecourt pour une mise à disposition de secrétariat à hauteur d'1/35ème. Il souhaite l'avis du conseil de communauté à ce sujet, dans les conditions telles que présentées au départ. Il précise qu'il s'agit pour lui de répondre à une commune qui jusque là n'a pas « utilisé » les compétences de la communauté de communes. Il indique que les modalités d'intervention sont basées sur une présence dans la commune une fois par mois.
Mr Durupt soulève le problème de la prise en charge de l'employé communal de Vignory concernant le service apporté aux habitants pour le ramassage des ordures ménagères. Le Président rappelle qu'il s'agit d'un problème interne à la commune de Vignory et que dans le cas présent cela concerne une mise à disposition du personnel administratif, aucun agent technique n'est employé par la communauté de communes à l'heure actuelle.
Après délibération, le conseil de communauté se prononce favorablement pour cette mise à disposition à hauteur de 1/35ème d'une secrétaire, pour la commune de Guindrecourt Sur Blaise. Délibération adoptée par 30 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

3) Vente d'herbe sur pied (rapport n°2007.10.I.01)

Autorisation avait été donnée à M. Ménétrier, vice-président, de mettre en culture la parcelle de terre non vendue de la zone horticole de Vraincourt.
Après diffusion d'une annonce pour la vente d'herbe sur pied, une candidature a été déposée pour un montant de 110 € l'hectare. Le Président sollicite donc l'accord du conseil de communauté sur ce montant. Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le montant énoncé ci-dessus.

4) Cartes communales Soncourt Viéville Vraincourt (rapport n°2007.10.II.01)

Le Président informe l'assemblée que les communes de Vraincourt, Soncourt sur Marne et Viéville, actuellement en remembrement intercommunal, souhaitent réaliser ou modifier leur Carte Communale.

La compétence ayant été transférée à la communauté de communes pour la prise en charge financière de ces documents, le Président sollicite l'accord du conseil de communauté pour :

→ L'autoriser à lancer une consultation pour le recrutement d'un bureau d'étude pour la création des cartes communales de Soncourt-Sur-Marne et Vraincourt, et la modification de la Carte Communale de Viéville ;
→ L'autoriser à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Une programmation de 3 à 4 documents d'urbanisme par an avait été décidée lors de la prise de compétence. Le Président propose donc à une commune limitrophe de se doter également d'une carte communale. Il demande à la commune de Vouécourt de réfléchir à cette proposition.
Après délibération, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la réalisation des trois cartes communales sur Vraincourt, Soncourt et Viéville et éventuellement Vouécourt si le conseil municipal le souhaite.

5) Chantier d'insertion mini-golf (rapport n°2007.10.IV.01)

Dans le cadre de la réalisation du mini-golf à Viéville par la mise en place d'un chantier d'insertion, le Président rappelle que la communauté de communes prend en charge directement l'embauche du personnel. Des subventions et exonérations de charges sociales viendront diminuer le coût de ce personnel.
8 contrats d'insertion doivent donc être signés entre la collectivité, l'Etat, le Département et l'organisme POINFOR.
Le Président sollicite l'accord des membres du conseil de communauté pour la signature de ces contrats.
Il précise en outre, qu'une présélection de personnel a eu lieu par l'ANPE la veille et que sur 30 personnes ayant postulé, 16 ont été retenues (1 personne de Vraincourt et 15 personnes de Froncles).
Après délibération, le conseil de communauté autorise à l'unanimité le Président à signer les conventions et contrats d'avenir des 8 personnes qui seront employées.
M. Maillot en profite pour remercier M. Jacques Doyon qui met à disposition un hangar à Viéville pour le stockage du matériel et des matériaux.

6) Ecole de musique (rapport n°2007.10.IV.02)

Monsieur le Président informe que la compétence « école intercommunale de musique » a été prise tardivement par arrêté préfectoral en date du 25 septembre 2007, avec transfert de l'école municipale de musique de Bologne.
Afin d'assurer la continuité de ce service, il convient de délibérer pour la création de postes de professeurs de musique et la tarification des cours.

Le Président souligne également que des permanences ont été organisées afin d'informer l'ensemble de la population de la communauté de communes, sur le fonctionnement de cette école et que le début des cours a été reporté au 15 octobre afin que l'ensemble des postes soit créé. Il ressort que pour une première rentrée intercommunale, ce sont plus de 13 inscriptions nouvelles qui ont été réalisées avec une délocalisation des cours sur Bologne, Viéville et Froncles. Le nombre total d'élèves inscrit est de 39 et devrait encore augmenter dans les années à venir. Des actions de sensibilisation seront menées dans les écoles de la communauté de communes ainsi que des concerts. M. Maillot souhaite que cette école intègre un maximum d'élèves répartis sur tout le territoire. Il invite les maires du « plateau » à faire la promotion de cette école pour des inscriptions en 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le maintien des tarifs des cours tels que pratiqués par la commune de Bologne. De même, il est décidé la création de 9 postes pour assurer les fonctions de professeurs de musique (quelques heures par mois) ainsi que la mise en place du régime indemnitaire et du remboursement des frais kilométriques. Le fait de délocaliser les cours permet de déplacer un professeur au lieu de plusieurs élèves.

7) Désignation des délégués commission « culture » (rapport n°2007.10.IV.03)

Faisant suite à la délibération précédente, le Président souhaite la création d'une commission culture ayant pour travail à venir la rédaction d'un règlement intérieur de l'école de musique ainsi qu'une convention à passer avec les Amis de la Musique de Bologne. Il souligne que cette commission aura également à travailler par la suite au niveau des compétences enfance jeunesse, médiathèque…
Mmes et Mrs Sonia Kempf, Luc Noirot, Jean-Yves Roy, Michel Ménétrier, Sylvie Pierre sont nommés à cette commission. Le Président indique que d'autres personnes intéressées pourront s'inscrire auprès du secrétariat.

8) Questions diverses

Dossier MARPA : Le Président informe l'assemblée qu'il s'est rendu, accompagné par M. Michel Courageot, à Chalons en Champagne afin de défendre le dossier MARPA au niveau de Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale.
A l'unanimité, les membres du jury ont considéré ce dossier comme exemplaire dans sa démarche de rédaction et ont émis un avis favorable pour la construction de la MARPA à Froncles.
M. Maillot indique qu'à réception de l'avis définitif du Conseil Général une procédure de recrutement d'un maître d'œuvre sera lancée, de même que la recherche d'un Directeur de maison.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.